LA MORALE CHRÉTIENNE DANS L'HISTOIRE DE LA BIENHEUREUSE JEANNE LA PUCELLE
R. P. J. –B. –J. Ayroles, S.J.

Revue Catholique des Institutions et du droit (XXXVIII[e] année, Premier Semestre, 2ème Série, XLIV[e] Volume, Juin 1910, N° 6, p. 505-518).

La conséquence immédiate de la proclamation de la royauté de Jésus-Christ, de Jésus-Christ source du droit, c'est que sa loi devait être la règle des mœurs, que son esprit devait pénétrer toutes les institutions politiques, sociales, civiles et domestiques. La Bienheureuse s'efforça de la faire appliquer. Elle demandait une réforme, et **une réforme fort étendue**, à en juger par l'idée sommaire qu'en donne Gerson dans un passage trop peu remarqué.

> « Il faut considérer, dit le célèbre chancelier, les quatre avertissements, *avisamenta*, de l'ordre religieux et politique donnés par la Pucelle. Le premier regarde le roi et les princes du sang royal, le second les milices du roi et des communes, le troisième les ecclésiastiques et le peuple, le quatrième la Pucelle elle-même. Tous n'ont qu'une seule et même fin, nous amener à bien vivre : dans la piété envers Dieu, la justice envers le prochain, dans la sobriété, c'est-à-dire dans la vertu et la tempérance envers nous-mêmes.
>
> « Le quatrième avertissement en particulier demande que la grâce de Dieu qui nous vient par cette Pucelle ne soit, ni pour elle, ni pour les autres, un sujet de vanité, d'enflure, de profits mondains, de haines de parti, de sédition, de vengeances du passé, d'ineptes jactances. Cette faveur doit être reçue dans un esprit de mansuétude, de supplication et de reconnaissance.
>
> « **Chacun doit libéralement contribuer de ses biens, de son pouvoir, à l'obtention du but commun.** Ce but, c'est que la paix règne dans les foyers, et que, délivrés de nos ennemis par la main de Dieu, nous marchions en sa présence dans la sainteté et la justice, tous les jours de notre vie. Amen. C'est là œuvre de Dieu. *A Domino factum est istud*. »

Le pieux chancelier dans son premier écrit, et dans l'appendice par lequel il justifie le port de l'habit viril, insiste pour que le parti en faveur duquel le ciel se déclare d'une manière si éclatante n'arrête pas, par ses infidélités, par ses ingratitudes, par d'autres prévarications, le cours du bienfait divin, dont il a reçu des effets si merveilleux ; malheur qu'après tant de promesses reçues, s'attirèrent, d'après les saints livres, Moïse et les fils d'Israël. Il conclut :

> « Quand même - ce qu'à Dieu ne plaise - l'attente de la Pucelle et la nôtre seraient frustrées dans leurs espérances, il ne faudrait pas conclure que ce qui a été accompli (la délivrance d'Orléans) est l'œuvre du démon, et ne vient pas de Dieu ! » (*Vraie Jeanne d'Arc*, t. I, 28-29).

Gerson n'est pas le seul à nous parler de la demande de cette réforme générale passée sous silence par les historiens ; Pancrace Justigniani écrivait de Bruges à son père, à Venise :

> « Pour l'accomplissement de l'œuvre dont Jésus notre Rédempteur l'a chargée, la Pucelle a demandé que le roi lui accordât une **ferme foi**, ne craignît pas **d'exposer sa vie**, procurât une **réforme générale**, et se gouvernât ainsi qu'elle le dirait, moyennant la grâce de Dieu, par laquelle elle était dirigée » (*Ibidem*, t. III, 583).

Jacques Gelu, de son côté, terminait le traité de la Pucelle, dédié à Charles VII, en insistant sur la fidélité à se conformer, aux avis de l'envoyée du ciel :

> « Ce n'est pas à la légère, écrit-il, ni sans de graves motifs mûrement pesés, qu'il faut se mettre sous la conduite de quelqu'un qui se présente comme envoyé du ciel ; mais lorsqu'il est établi, autant que c'est possible à l'humaine fragilité, que c'est sous la conduite de Dieu que l'on s'engage, il faut accueillir cette disposition avec **grande piété, reconnaissance, s'y conformer, sans résister en aucune manière**. Dieu veut mettre en mouvement sa bonté, sa tendresse, sa miséricorde, sa justice, plus que les moyens naturels... Il faut **entièrement obéir** au commissaire divin... La Pucelle est à nos yeux l'ange de Dieu envoyé pour le relèvement du royaume... Dieu lui inspirera ce qui doit être fait, bien mieux que ne pourrait le découvrir la prudence humaine... »[1].

Ce ne fut qu'en hésitant, et après beaucoup de tiraillements, que, même dès les commencements, Charles VII suivit la ligne de conduite si justement tracée par l'archevêque d'Embrun. Après Reims, lorsque tant de merveilles confirmaient la divinité de la mission, les conseillers par lesquels il se laissait dominer finirent par la lui faire totalement abandonner. Rien de plus contraire à la direction de la Pucelle, que les trêves du 28 août. C'était l'annulation de la céleste envoyée.

Nous savons quelques-uns des points sur lesquels la Bienheureuse insistait particulièrement auprès du roi de Bourges. Pancrace Justigniani écrivait à son père :

> « La Pucelle a voulu que le Dauphin se prêtât à entendre tous ses sujets opprimés, qu'il promît libéralement et de bon cœur le pardon à tous ceux qui lui avaient été contraires, s'étaient déclarés ses ennemis, ou avaient été rebelles. Dans tous les pays où il pénétrerait, ce devait être pour y apporter **bonne paix**, sans y exercer **aucune vengeance**, ni sur les personnes, ni sur les biens. Il devait faire cette promesse de bouche et l'exécuter de bon cœur. Que si, en réalité, il faisait le contraire, le Dauphin et tout le peuple de France seraient irrémédiablement perdus. Si, au contraire, il faisait ce qui était prescrit, Dieu donnerait en peu de temps ses bonnes grâces, et le rendrait maître de tout son pays » (T. III, p. 585).

[1] A moins d'indication contraire les références se rapportent à l'un des cinq tomes de la *Vraie Jeanne d'Arc*, t. I, 50 et *passim.*

Ces informations venues à Bruges de la cour du roi de Bourges étaient aussi transmises à la cour de l'empereur Sigismond, puisque son trésorier Ebérard de Windecken écrit de son côté :

« Quand la Pucelle arriva auprès du roi, elle lui fit promettre trois choses : la première, de se démettre du royaume, d'y renoncer, et de le rendre à Dieu de qui il le tenait ; la seconde, de pardonner à tous ceux des siens qui avaient été contre lui et lui avaient jamais fait peine ; la troisième, qu'il s'humiliât assez pour que tous ceux qui voudraient venir à lui, riches ou pauvres, fussent bien reçus, tant les ennemis que les amis » (T. IV, p. 270).

Jacques Gelu appuyait cette exhortation à la clémence de ses lettres, soit à Charles VII, soit à sa belle-mère Yolande de Sicile (une de ces lettres est reproduite dans *La Pucelle devant l'Eglise de son temps*, I, 34).

En pressant si fort le prince d'aller se faire **sacrer à Reims**, la Bienheureuse voulait lui faire **prendre l'engagement solennel et public de tenir ces promesses**. Elles sont l'esprit le plus pur du sacre. L'auguste cérémonie est pleine d'avis tels que ceux-ci :

« *Vous défendrez les veuves, les orphelins, les pauvres, les faibles contre toute oppression... Ce n'est pas pour votre utilité personnelle que vous régnerez, mais pour le bien de tout le peuple* (voir le Pontifical, *pro consecratione Regum*).

C'est l'enseignement catholique sur la souveraineté. Elle est armée surtout pour la **défense des faibles** ; les puissants ont moins besoin de protection ; ils se défendent plus aisément eux-mêmes. Léon XIII a rappelé ces devoirs dans ses encycliques *Immortale Dei, Rerum Novarum*. La Théologie catholique, par la plume de saint Thomas, a buriné le devoir de toutes les supériorités dans cette courte phrase dont l'application changerait le monde : *Toute supériorité est donnée à celui qui la possède pour le profit de ceux qui en sont dénués* (*Illud quo homo excellit datur homini à Deo, ut aliis prosit*. (2 *a* 2 *æ, q*. 3, *t*. I).

Ce qui était dit au roi était dit **à toute la noblesse**, en particulier à ces Armagnacs qui souillaient l'honneur de défendre la cause nationale par leurs oppressions et par leur mépris des gens du commun, et surtout des peuples des campagnes plus incapables de se protéger.

En faisant sortir la Libératrice des derniers rangs de ces manants si foulés, Celui qui est venu pour compatir sur les multitudes, les recommandait de nouveau à l'estime et à la bienveillance des grands. Lui seul peut les défendre contre les convoitises et l'orgueil des puissants. En dehors de lui, elles sont et seront toujours leurrées, bafouées, exploitées, tyrannisées, bonnes à servir de piédestal à ceux qui auront la force pour les mettre sous leurs pieds, ou assez d'habileté pour les tromper, et leur passer habilement des chaînes. Malheur aux faibles au front desquels les forts ne voient pas le signe Rédempteur ! Ils seront ce qu'ils étaient pour le petit bourgeois de Marseille (il s'agit d'Adolphe Thiers) devenu ministre, *la vile multitude*, ce qu'ils étaient pour le fils de l'épicière de Cahors (il s'agit de Léon Gambetta), le tribun scélérat devenu maître de la France : *« Des esclaves ivres qu'il saurait forcer dans leurs repères* ».

Dès son arrivée la Bienheureuse demande une réparation du passé.

« Capitaines, seigneurs, demoiselles, écrit Justigniani, ceux et celles qui ont été cruels, plus qu'hommes du monde, esclaves de tous les vices, elle les a réduits à **se confesser** » (T. III, p. 584).

Le péché fait perdre les batailles, disait-elle au rapport de son confesseur (T. IV, p. 227). Nous l'avons entendue insinuer que c'étaient les péchés qui avaient été la cause des désastres des Français. Le vainqueur d'Azincourt disait après la victoire que, s'il avait vaincu les Français, c'était parce qu'il n'était ni mal, ni péché, auquel ils ne fussent abandonnés. L'expression n'était pas exagérée. Ni respect pour Dieu et ses temples, nulle pitié pour le pauvre peuple, nul frein au débordement des mœurs (Montrelet, ch. 154).

La Bienheureuse fit la guerre au péché sous toutes ses formes ; et si nous avons trouvé dans ses paroles l'exposé de tous les articles du Symbole, il est facile de montrer comment elle s'est efforcée de faire **observer tous les préceptes du Décalogue.**

Les témoins déposent à l'envi que **le blasphème** la faisait sortir d'elle-même, et entrer dans un vrai courroux. Les Armagnacs le mêlaient à toutes leurs paroles. Sa seule vue le faisait expirer sur leurs lèvres.

« Jeanne, déposait le duc d'Alençon, se courrouçait fort lorsque dans l'armée elle entendait quelqu'un jurer. Elle faisait de véhéments reproches aux jureurs, spécialement à moi qui jurais quelquefois. Sa seule vue suffisait pour me réfréner, et faisait expirer le jurement sur mes lèvres » (T. IV, p. 173).

« Je me rappelle, témoignait à la réhabilitation Reine veuve de Jean Huré, avoir vu et entendu un grand seigneur qui, en pleine place publique, s'échappait en vilains jurements et en reniements de Dieu. Jeanne, qui le vit et l'entendit, en fut très émue : elle alla vers le seigneur jureur, et le prenant au cou elle lui dit : *Ah ! maître, vous osez jurer notre Seigneur et Maître, en nom Dieu, vous vous en dédirez avant que je parte...* J'atteste pour l'avoir vu que ce seigneur exprima son repentir et se corrigea sur les exhortations de Jeanne ».

Parmi beaucoup d'autres témoignages, qu'il suffise de citer celui du doyen de la Faculté de théologie, Seguin :

« Jeanne se courrouçait très fort quand elle entendait jurer en vain le nom de Dieu. Elle avait en horreur ces sortes de jureurs. Elle disait à La Hire qui avait l'habitude de beaucoup jurer et de renier Dieu de renier son bâton, et dans la suite, quand La Hire était en présence de Jeanne, il reniait son bâton » (*Ibid,* 157).

Aux accusateurs qui lui faisaient un crime d'avoir donné l'assaut à Paris, le jour de la fête de la Nativité de Notre-Dame, elle répondait :

« *C'est bien fait de garder les fêtes de Notre-Dame, et, en conscience, il me semble que ce serait bien de garder les fêtes de la Bienheureuse Marie depuis un bout jusqu'à l'autre* » (T. V, p. 258).

Elle avait de multiples et fort bonnes raisons pour s'être contentée, dans cette circonstance, d'entendre la messe, elle et son armée, ainsi qu'elle l'insinue (voir *l'Université au temps de Jeanne d'Arc*, p. 193). Nous savons par d'Aulon, que les jours de solennité elle entendait la grand'messe avec les heures subséquentes, dans les lieux où elle se trouvait (T. IV, p. 314).

Ses plus éclatants triomphes ne lui firent jamais oublier **sa famille**. Avant d'entrer dans la carrière, elle disait qu'elle préférerait bien filer auprès de sa mère. A l'apogée de la gloire, lorsqu'en compagnie de l'archevêque de Reims et de Dunois, elle s'avançait au milieu des foules empressées à acclamer le roi, elle exprimait les mêmes sentiments :

> « *Combien je désirerais*, disait-elle au témoignage de Dunois, *que ce fût le bon plaisir de Dieu mon créateur, de me permettre de me retirer et de poser les armes ! J'irais servir mon père et ma mère en gardant leurs brebis avec ma sœur et mes frères qui auraient si grande joie de me* voir » (T. IV, p. 186).

Les maîtres parisiens, comme s'ils n'avaient jamais lu dans l'Evangile : *celui qui aime son père ou sa mère plus que Moi n'est pas digne de Moi*, lui firent un crime d'avoir sacrifié sa filiale tendresse au bon plaisir divin, et d'avoir quitté son père et sa mère sans un consentement qu'ils ne lui auraient jamais accordé :

> « *Je leur en ai écrit*, répondit-elle, *et ils m'en ont accordé pardon... Puisque Dieu le commandait, il convenait le faire, et puisque Dieu le commandait, quand j'aurais eu cent pères et cent mères, quand j'aurais été fille de roi, je serais partie* (T. V, p. 250).

De son propre aveu, la Vierge guerrière ne pouvait voir **couler le sang français** sans sentir les cheveux se dresser sur sa tête... Si cette juste prédilection lui fait affronter tous les périls pour assurer la paix et l'honneur dans les foyers français, elle aime le chrétien, dans les iniques oppresseurs qu'elle combat. Elle n'en vient aux armes, qu'après leur avoir offert la paix, pourvu qu'ils quittent et cessent de tyranniser un pays sur lequel ils n'ont aucun droit. Les voix lui avaient ordonné de leur faire une triple sommation. La Bienheureuse s'est parfaitement conformée à leurs ordres. Non seulement par trois lettres, - nous en possédons deux - elle leur a signifié d'avoir à quitter la France, sous peine d'en être violemment expulsés ; à Orléans, elle leur a fait cette sommation de vive voix aux avant-postes (T. III, p. 121, 122, 185 ; t. IV, p. 202).

Elle porte sa bannière afin de n'avoir pas à verser le sang ; elle n'a jamais tué personne. Le sang qu'elle a versé, c'est surtout le sien dans les blessures reçues au siège des Tourelles, et sous les murs de Paris (T. IV, p. 35).

Son aumônier disait à la réhabilitation :

> « Les pauvres hommes d'armes, encore qu'ils fussent du parti des Anglais, étaient de sa part l'objet d'une **profonde compassion.** Quand elle les voyait à l'extrémité, ou dangereusement blessés, elle les faisait confesser... Elle pleurait sur ceux qui étaient morts, dans le combat sans confession » (T. IV, p. 222, 226).

Même témoignage de la part du page de la Bienheureuse, Louis de Coûtes. Parlant de la victoire de Patay qui anéantissait l'armée anglaise, il nous dit :

> « Pareil massacre lui causait une grande pitié ; elle était toute compatissante. Une fois un Français conduisant un certain nombre de prisonniers anglais, il lui arriva d'en frapper un avec tant de violence qu'il tomba comme sans vie. A cette vue Jeanne descendit de cheval et, soutenant la tête du malheureux, elle le fit confesser et lui donna les consolations en son pouvoir » (T. IV, p. 204).

Quoi de plus touchant que son apostrophe au plus grossier de ses insulteurs, à Glacidas, au moment où elle le vit sur le point de s'abîmer avec les siens dans les flots où la rupture du pont allait les précipiter :

> « *Glacidas, Glacidas, rends-toi au roi des cieux, tu m'as appelée putain, et moi j'ai grande pitié de ton âme et de l'âme des tiens* » ; et quand elle le vit tomber tout armé avec ses soldats et se perdre dans les eaux, « elle se mit à éclater en sanglots (*cepit flere fortiter*), sur le sort de son âme et de l'âme de ceux qu'en si grand nombre emportait le fleuve » (T. IV, p. 230).

Ici encore et l'apostrophe et les larmes ne rappellent-elles pas au vif l'apostrophe et les larmes du Maître sur la ville qui allait devenir déicide ? (*Videns civitatem flevit super eam, dicens*, etc. (Luc, XIX, 4 ; Math. XXIII, 37).

Modèle de patriotisme, elle l'est donc au plus haut degré de ce que prescrivent **le droit des gens et l'esprit chrétien**, quand il faut en venir à cette terrible extrémité qui est la guerre.

La Bienheureuse combattit avec une constante énergie la cause la plus féconde des guerres et des calamités de la terre. La cause qui perdit Troyes perd les sociétés et les empires ; elle était en pleine activité à l'arrivée de la Pucelle. Le débordement de **mœurs** des troupes d'aventuriers qui combattaient pour la cause française était sans frein ; il n'existait guère plus de retenue dans la noblesse ; et, si dans le malheur le Dauphin, à l'arrivée de la Libératrice, était irréprochable dans ses mœurs, l'exemple d'un prince dénué de tout crédit et de tout pouvoir était sans influence sur son entourage (T. II, p. 40, etc.).

La réforme qu'elle avait demandée à son arrivée à la cour, elle la prescrivit aux hommes d'armes réunis à Blois. Elle leur commanda d'avoir à renvoyer leurs fillettes et leurs bagages de péchés (T. III, p. 75). A Orléans, le jour de l'Ascension, elle fait publier l'ordre de veiller à ce que l'on ne vît pas dans l'armée de femme mal famée (T. IV, p. 226). Le commandement fut renouvelé à l'entrée de la campagne du sacre (T. III, p. 159, 167, 457).

L'écuyer Simon Beaucroix, qui avait partagé avec d'Aulon l'honneur d'armer la guerrière, faisait la déposition suivante : « Jeanne ne souffrait pas que des femmes de mauvaise vie chevauchassent dans l'armée. Aucune n'eût osé y rester en sa présence. Venait-elle à en rencontrer, elle les forçait de s'éloigner, à moins que les hommes d'armes ne consentissent à les épouser » (T. IV, p. 63).

Son page raconte qu'à Château-Thierry, en ayant trouvé une dans l'armée, elle se mit à la poursuivre, l'épée nue à la main. Elle ne la frappa cependant pas, mais elle l'avertit de ne plus se trouver dans l'armée, sans quoi elle lui ferait déplaisir (T. IV, p. 205).

Elle ne fut pas toujours si clémente. « Je l'ai vue à Saint-Denys, dépose le duc d'Alençon, au retour du couronnement du roi, l'épée nue à la main, poursuivre une de ces filles surprise dans l'armée, avec tant de vigueur que l'épée se brisa dans la poursuite » (T. IV, p. 197).

D'après Jean Chartier, qui se trompe en plaçant le fait au début de la marche vers Reims, la brisure ne put jamais être réparée (T. IV, p. 159, 167). Le fait était symbolique ; ce que les armes ne peuvent faire, **le libertinage** l'opère... Il brise la force des armées. Les filles de Madian firent ce qu'Amalec n'avait pas pu ; elles arrêtèrent la marche d'Israël vers la terre promise.

La Pucelle était encore à Vaucouleurs, lorsque le duc de Lorraine la manda à Nancy pour la consulter sur un mal dont il souffrait. La jeune paysanne lui remontra avec la liberté d'un prophète qu'il se conduisait mal, qu'il ne guérirait pas s'il ne s'amendait pas, et elle l'exhorta à reprendre sa vertueuse épouse, une sainte, qu'il avait délaissée pour se donner éperdument et publiquement à la fille d'une revendeuse. Il mourut, en effet, avant celle qui lui faisait cette courageuse remontrance (T. IV, p. 176).

Nombreux sont les témoins qui attestent **l'émanation virginale** qu'exhalait la Bienheureuse. A sa vue les sens et les imaginations se calmaient ; elle ne s'en croyait pas moins obligée de prendre les précautions les plus gênantes pour sauvegarder sa pudeur, jusqu'à coucher serrée dans ses vêtements, lorsqu'une maison honnête n'était pas à sa portée.

Non moins que de l'immoralité, la Bienheureuse était ennemie déclarée des **déprédations**. Elles étaient au comble à l'arrivée de la Libératrice. Les hommes d'armes mal payés, ou même sans solde, vivaient sur le pays, aussi terribles à ceux qu'ils étaient censés protéger que les ennemis eux-mêmes. La France n'était qu'un immense champ de brigandage. Toute description est au-dessous de la réalité, telle qu'elle ressort de mille incontestables documents (voir t. II, ch. IV, 52 et seq.). Elle se hâta, écrit Justigniani, de promulguer que personne ne fût si hardi que de prendre quoi que ce soit des sujets du roi sans l'avoir payé, et cela sous peine de la vie (T. III, p. 584-5).

Elle refusait, attestent Paquerel et Simon Beaucroix, de manger de ce qui était le fruit de la rapine, et un jour, un Ecossais lui ayant donné à entendre qu'elle avait mangé d'un veau dérobé, elle se mit en devoir de le frapper (T. IV, p. 162, 274).

Ebhérard de Windecken écrit :

> « La Pucelle pensait à faire entrer le roi à Paris, et elle ne redoutait en aucune manière la puissance, soit du duc de Bourgogne, soit du régent (Bedford)... à condition que l'on ne prendrait rien à personne, et que l'on ne ferait aucune violence aux pauvres gens. Il y avait toujours assez de provisions avec elle, aussi longtemps qu'elle chevaucha dans cette chevauchée » (T. IV, p. 272).

Elle n'a demandé qu'une faveur, l'exemption permanente de tout impôt pour Domrémy et pour Greux (voir T. III, p. 333, l'histoire de ce privilège. Louis XVI mal conseillé fit la faute de le supprimer. Si jamais la France est assez heureuse pour avoir un gouvernement vraiment Français, le privilège sera rétabli). C'était dire qu'il ne fallait imposer au reste du royaume que les charges exigées par les nécessités publiques.

Son âme est transparente. Elle n'engagea jamais sa foi à personne ; elle refuse de promettre de ne pas s'évader si l'occasion favorable s'en présente ; c'est un droit qu'a tout prisonnier ; elle ne veut pas y renoncer afin que, le cas échéant, l'on ne puisse pas l'accuser d'avoir manqué à sa parole.

En disant qu'elle était **certaine de son salut**, à condition de **garder la pureté d'âme et de corps**, elle rappelait bien les deux derniers préceptes.

Non seulement elle a pratiqué à un degré héroïque toutes les vertus, ainsi que l'a déclaré l'Eglise, elle s'est efforcée que la loi de Dieu devînt la loi de ceux qu'elle venait délivrer, et en a fait une condition du succès de la délivrance.

L'on célèbre avec enthousiasme les fêtes de la Bienheureuse. C'est excellent ; ce n'est pas cependant le vif de son culte. Ce qu'elle demandait à la France de son temps, pour la relever, elle le demande avec plus d'instance encore à la France d'aujourd'hui, bien plus près de sa ruine que celle du XVe siècle : **Retour à la foi, et guerre à l'impiété, réforme des mœurs ; rappeler le divin banni, le Roi dont Charles VII devait être le lieutenant, l'Homme-Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai Homme. Le salut est là et pas ailleurs.**

Voici en quels termes Louis Veuillot le disait il y a plus de quarante ans :

> « Les hauteurs du monde social ne veulent plus du Christ, et sous leur direction, depuis un siècle, une foule immense fait un effort immense pour Le chasser. C'est le temps de dire que **le Christ est le Roi légitime du ciel et de la terre, qu'il n'y a de salut qu'en Lui, qu'il faut accroître Son règne, ou périr.**
>
> « Oui, doctes, oui, princes, oui, hommes d'Etat et hommes d'armes, plus d'autre alternative que de grandir et de régner, par la croix, ou de mourir sous l'ignoble glaive de ceux que vous n'aurez pas soumis au Christ et à la croix. **Les multitudes déshéritées du Christ par votre faute tomberont sur vous, et vous châtieront, et votre châtiment sera la mort** ». (*Univers* du 27 avril 1867).

Pie X nous l'a dit avec l'autorité de son infaillible magistère :

> « Hommes, qui par amour de l'ordre vous groupez et vous associez, vains seront vos efforts, vaines vos espérances. **Il n'y a qu'un parti de l'Ordre, le parti de Dieu, et le parti de Dieu n'adviendra que par Jésus-Christ**. Le Saint-Esprit nous l'a enseigné par la plume de l'apôtre : *Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, qui est le Christ-Jésus* ».